



MANIFESTATIONS SPORTIVES EN MILIEU NATUREL

Conditions de soutien
et/ou de partenariat du PNRL

Dossier suivi par :

Eric GARNIER

"Loisirs et sports de nature / Espaces Sites Itinéraires"

tél : 04 90 04 42 00

port : 06 84 96 37 50

fax : 04 90 04 81 15

eric.garnier@parcduluberon.fr

Parc naturel régional du Luberon
60, place Jean Jaurès - 84400 Apt
www.parcduluberon.fr
www.parcduluberon.fr/atlas

Avant propos

La demande sociale de nature et de loisirs associés progresse, stimulée par les retombées en terme de développement économique sur les zones rurales. Longtemps vécus exclusivement comme une aventure personnelle, les sports de nature ont su évoluer et sont perçus aujourd'hui dans le champ nouveau des loisirs et du tourisme, donc de l'économie ! Cette évolution, vécue comme une "révolution douce", éveille un grand intérêt, mais pose aussi de nombreuses questions.

Comment en particulier sur notre territoire, concilier ces pratiques aptes à dynamiser restauration, hébergement, en un mot vie locale, avec des objectifs de développement durable susceptibles de respecter les milieux naturels, mais aussi les droits des propriétaires, les autres usages ou même les problèmes de sécurité et de secours ? Comment devant l'essor et la multiplicité des sports et des loisirs de pleine nature, maintenir le juste équilibre entre la sauvegarde de l'intégrité des espaces naturels et de leurs richesses les plus fragiles, et la qualité d'accueil que le public attend ? Comment gérer le paradoxe d'une protection d'un espace qui donne de la notoriété et fait croître cette demande ?

Devant l'essor et la multiplicité des manifestations sportives en milieu naturel, il est nécessaire de décrypter et de convenir de méthodes de gestion et de résolution de conflits d'usages émergents, sur la base de la conjugaison de trois objectifs : protection de l'environnement, développement local et cohésion sociale.

Dans un premier temps, le PNRL a établi un outil de traitement des manifestations sportives en milieu naturel facilitant :

- la mise en réseau des groupes instructeurs (PNRL, ONF...) sollicités par les préfectures et les sous-préfectures des deux départements (84 & 04)
- l'utilisation d'outils communs de traitement des demandes d'avis facilitant le traitement et le positionnement (étapes, critères, recommandations types...)
- le travail en amont avec les organisateurs des manifestations (préconisations)

Dans un second temps, le PNRL a dressé un code de bonne conduite par modalités de pratiques (rando, vtt, vélo, sports motorisés...) précisant les gestes justes, ce qu'il faut faire et ne pas faire, les quelques règles élémentaires que les pratiquants de sports de nature se doivent de respecter dans un parc régional naturel.

Enfin, le PNRL a défini une règle en matière de soutien du Parc à une manifestation sportive en milieu naturel. L'objectif est de :

- répondre de manière équitable aux différentes sollicitations de partenariat et demandes de soutien aux manifestations sportives que reçoit le PNRL
- reconnaître et soutenir les acteurs qui contribuent, par leur activité, à la protection, la valorisation et la gestion durable du territoire
- associer le PNRL à un événement sportif de pleine nature ou/et créer un « Challenge Parc » qui soit représentatif d'échanges mutuels intergénérationnels, un engagement vers le jeune public.

Bien différent de l'octroi de notre marque, notre marge de manœuvre est le respect de la Charte bien sûr, mais aussi une cohérence de moyens et de priorités.

Il est donc été proposé de fixer les conditions **de soutien et/ou de partenariat** du PNRL aux évènements sportifs en milieu naturel, relevant de pratiques différentes telles que la randonnée pédestre, la course à pied, le VTT, le vélo, le raid équestre, etc.).

Ces conditions ont été acceptées et approuvées par le bureau du PNRL le 27/06/06.

Conditions de soutien et/ou de partenariat du Parc naturel régional du Luberon aux manifestations sportives en milieu naturel :

1. L'organisation de la manifestation doit être respectueuse des principes de coopération, de solidarité et d'équité (à l'appui de quelque chose ou d'un principe plus important qu'un simple défoulement chronométré d'initiés)
2. Le projet global doit respecter la Charte du PNRL et l'évènement doit être intégré à l'échelle du territoire et à la spécificité du milieu naturel du Luberon (pas de grosse manifestation non respectueuse de l'environnement)
3. Le citoyen doit avoir une participation active dans l'organisation de l'épreuve (acteurs locaux mobilisés, associations co-organisatrices) et le siège de l'organisateur doit être sur le territoire du Parc
4. Le tracé de l'épreuve doit être une incitation à la découverte du territoire donc à l'itinérance. Il doit traverser plusieurs communes et se dérouler au moins à 80% sur le territoire du Parc.
5. L'organisateur doit s'engager à faire de son mieux pour appliquer les préconisations du PNRL sur l'organisation d'évènements sportifs en milieu naturel (**cf. « outil de gestion des manifestation sportives en milieu naturel » PNRL- 2006**)
6. L'organisateur doit accepter le principe d'une évaluation PNRL des impacts induits par l'évènement

Le type de soutien du PNRL aux manifestations sportives en milieu naturel est défini en trois niveaux :

- **Niveau 01 : « évènement identifié sur le territoire Parc »** (= tous les évènements déclarés et autorisés via les déclarations en Préfecture & Sous-préfecture)
 - Aide technique à la définition ou modification de tracé (en amont de la déclaration),
 - Avis et recommandations spécifiques (déclaration)
 - Mise à disposition d'un contenu « code de bonne conduite » (forme *.PDF ou papier)
 - **Pas de possibilités d'utilisation du logo PNRL**
- **Niveau 02 : « évènement soutenu par le Parc »** (tous les évènements qui en font la demande par écrit avant les délais de déclaration)
 - Aide technique à la définition ou modification de tracé (en amont de la déclaration),
 - Avis et recommandations spécifiques (déclaration)
 - Mise à disposition d'un contenu « code de bonne conduite » (forme *.PDF ou papier)

- Annonce de la manifestation dans l'agenda PNRL & newsletter PNRL
- **Possibilité d'utiliser le logo PNRL pour toutes communications liées à l'évènement**
- Dotation en lots PNRL **dans la limite annuelle de 20 lots et 8 lots par modalités de pratiques**, soit 1 lot composé de :
 - 1 kits complet cartoguide Didier Richard & Libris (2 cartes + 2 guides) – *coût à l'achat 12€/u*
 - 2 topoguides Dakota (« Balade nature » ou « Que Faire » ?) – *coût à l'achat 8€/u*
 - « dépliant Parc » (nombre à la discrétion du PNRL) – *stock évalué à + de 1000 exemplaires*
- **Niveau 03 : « Evènement ou Challenge Parc » / 1 par an au choix du PNRL (en tenant compte du nombre d'années d'existence de l'évènement et du nombre moyen de participants)**
 - Niveau 01
 - Niveau 02
 - Conception de l'évènement en partenariat avec l'organisateur
 - Prise en charge (des coûts) de la communication (ou une partie)
 - Communiqué de presse PNRL
 - Banderoles PNRL
 - Stand Parc (documents & visuels PNRL)
 - Remise de prix PNRL (lots à définir à la discrétion du PNRL)